

Impacts de l'action de l'OI mandatée dans la gouvernance forestière en République du Congo

Alfred NKODIA, Coordonnateur OI APV FLEGT

Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), République du Congo.
nkodiaalfred@cagdf.org

FGF, 23 mai 2022



Foreign, Commonwealth
& Development Office

Historique

- ▶ **2006-2009: REM et FM, ONG Britanniques, pas APV ni de réformes législatives.**
- ▶ **2009 : création du Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF).**
- ▶ **Avec l'APV FLEGT, la société civile a inscrit la continuité de l'OI FLEGT, par les Congolais**
- ▶ **2010-2013: REM, FM et CAGDF partenariat officiellement.**
- ▶ **Dynamisme de la SC avec OIE (formation, fonds en cascade, OID, OIREDD)**
- ▶ **2013-2016 : Création de la PGDF (regroupement des ONG congolaises) désignation de CAGDF comme structure formelle de la SC devant conduire l'OI mandatée**
- ▶ **2020: insertion dans la loi n° 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier**
- ▶ **2020 - 2023: actuel financement de l'UE et FCDO, mise en œuvre de l'OI APV FLEGT**

Méthodologie

- Le protocole d'accord est signé entre le ministre des forêts et le CAGDF (qui pilote l'OI APV FLEGT)
- L'ordre de mission permanent est signé par la Ministre pour permettre à l'OI-FLEG de se déployer sur toute l'étendue du territoire national et auprès de tous les services en charge des forêts et de toutes les entreprises forestières. Ces activités s'étendent de l'attribution des concessions à l'exportation du bois
- Après la mission, le rapport de mission final, avant publication, est soumis à l'examen et validation au comité de lecture, composé des représentants de l'administration, des bailleurs et de la société civile

Objectifs de l'OIM

- ▶ **Faire le suivi du respect des dispositions légales réglementaires et de gouvernance.**
- ▶ **Formuler des recommandations sur la non application de la législation par l'administration et les entreprises privées, en vue d'améliorer la gouvernance forestière.**

Quelques données

✓ 100 % des départements ayant des concessions exploitées et environ 90% concessions exploitées et 20 détenteurs de diverses autorisations de coupe/déboisement visités

✓ **72 rapports publiés**

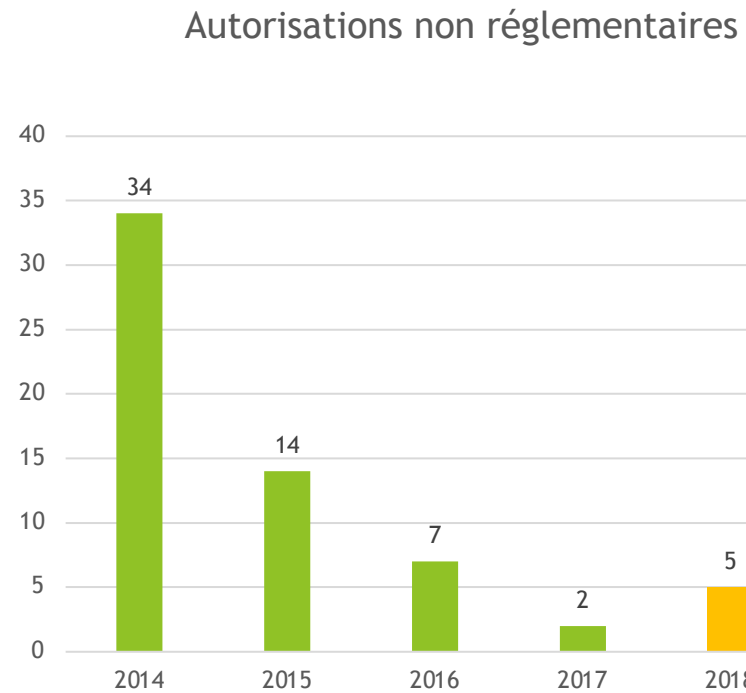
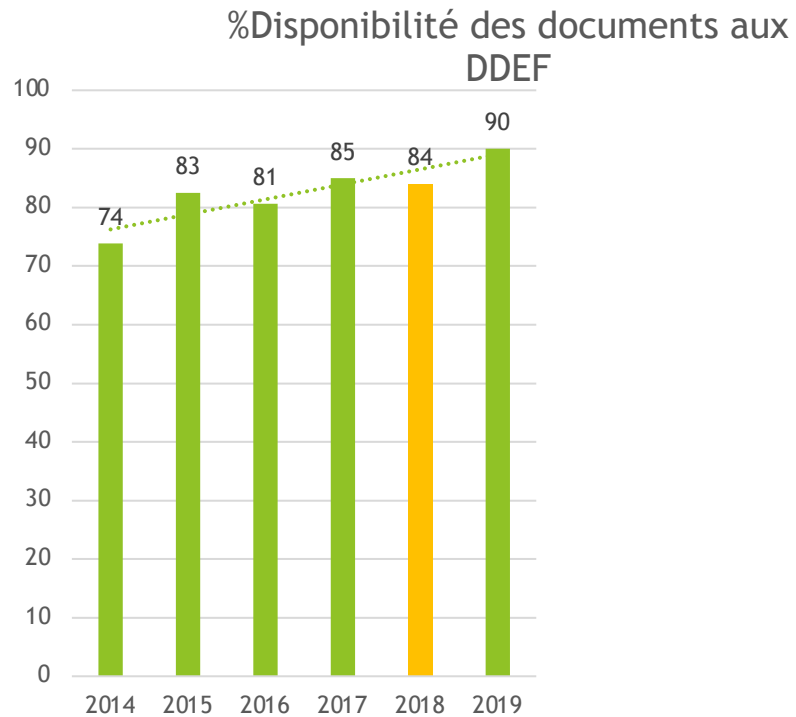
✓ **17 notes d'analyse publiées**

► Informations disponibles sur www.cagdf.org

Quelques exemples d'impacts

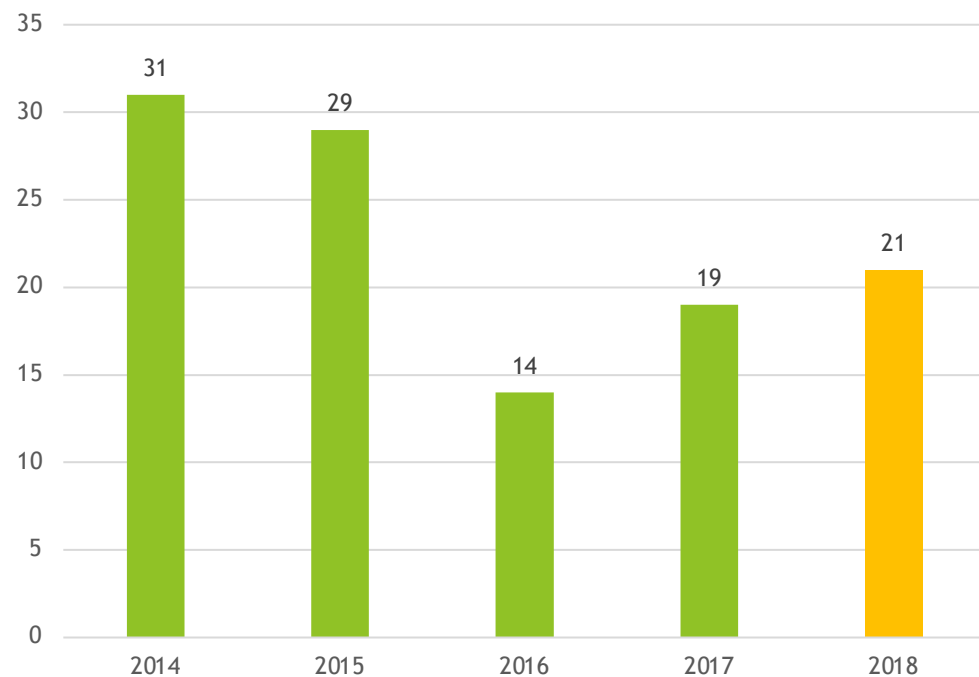
➤ Au niveau de l'administration forestière

- ▶ Amélioration de l'archivage et baisse des autorisations non réglementaires



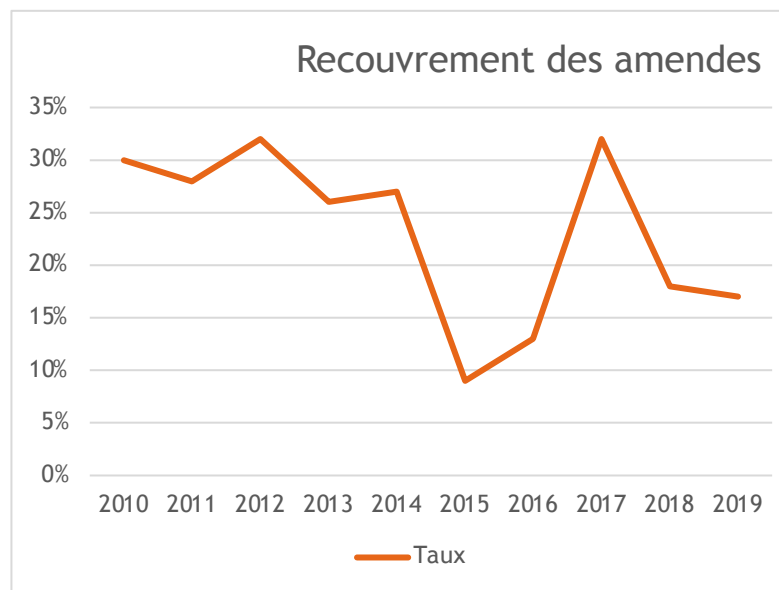
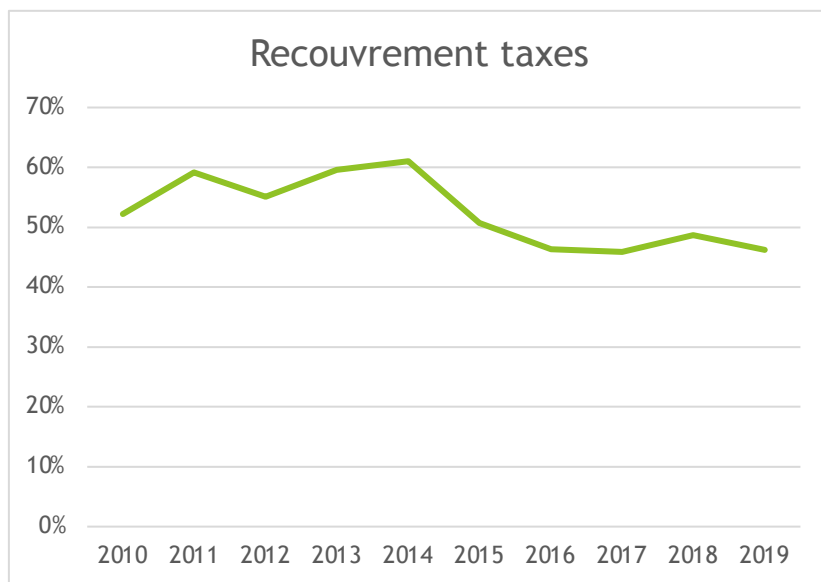
Quelques exemples d'impacts (suite)

- Réduction des cas de mauvaise application des sanctions,



Quelques exemples d'impacts (suite)

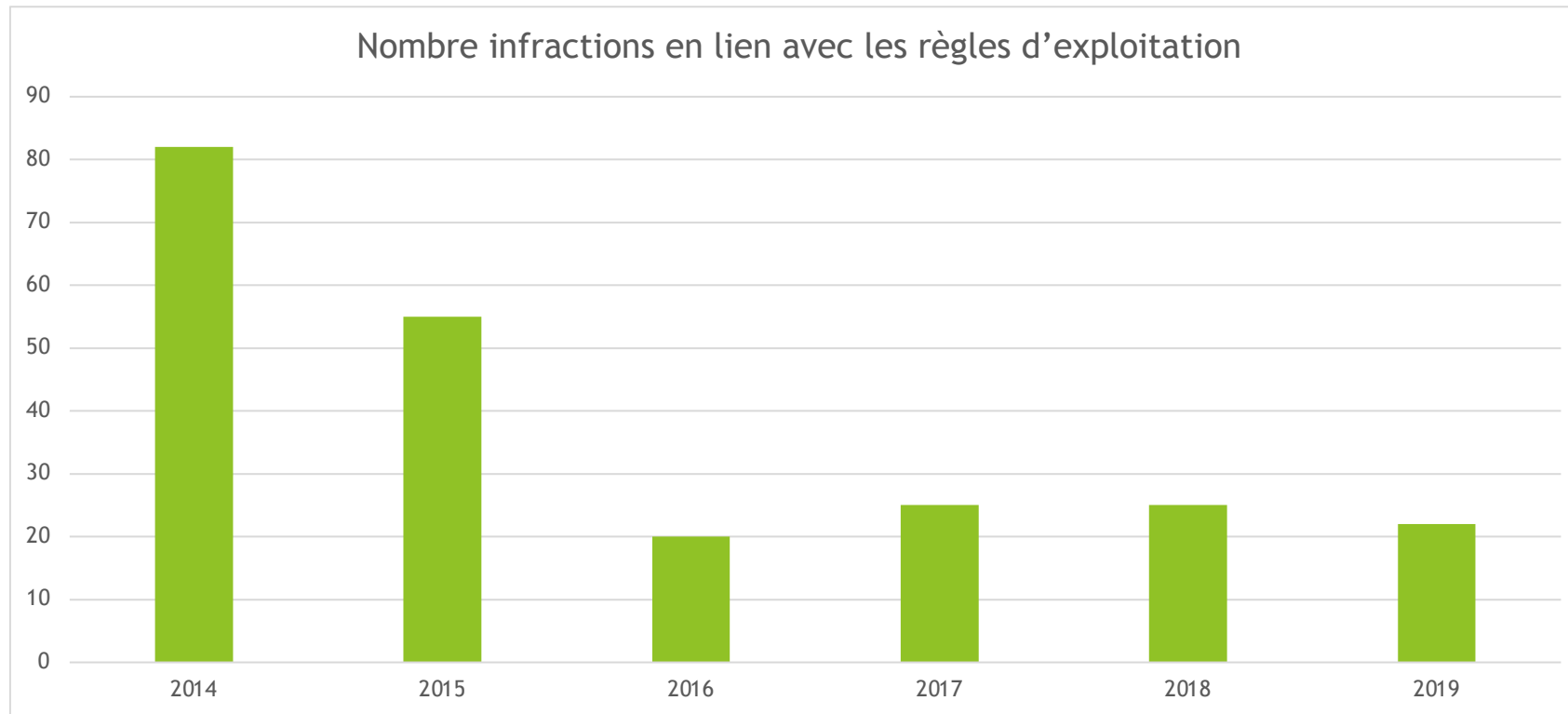
- ▶ Épingle des faibles taux de recouvrement des taxes et amendes



Quelques exemples d'impacts (suite)

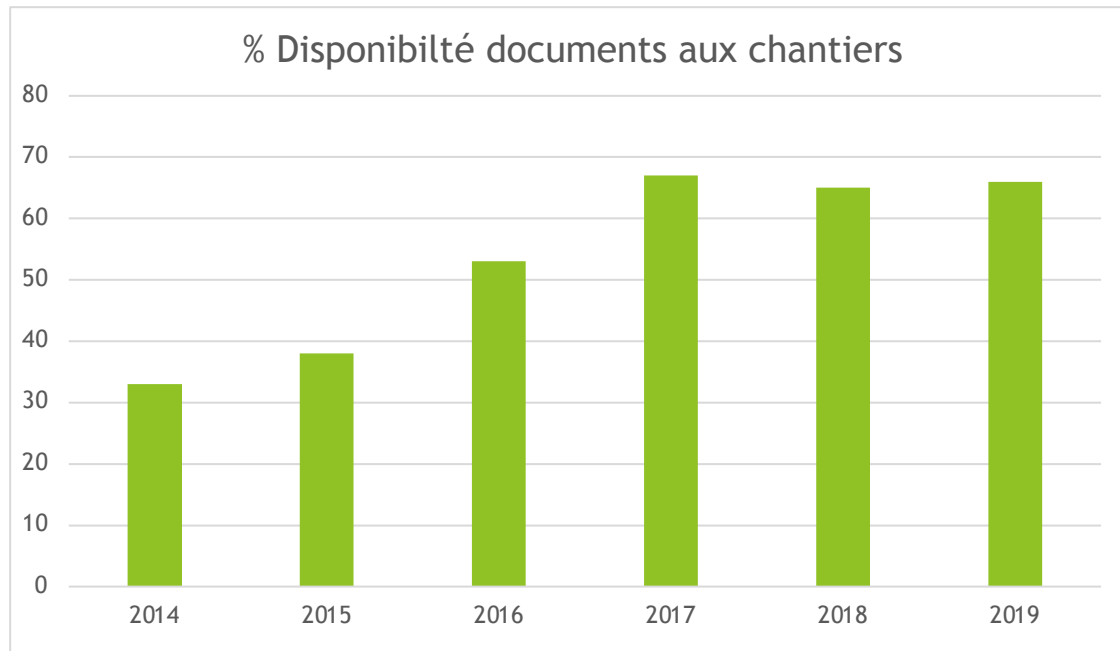
Au niveau des Sociétés forestières

► Amélioration du respect des règles d'exploitation



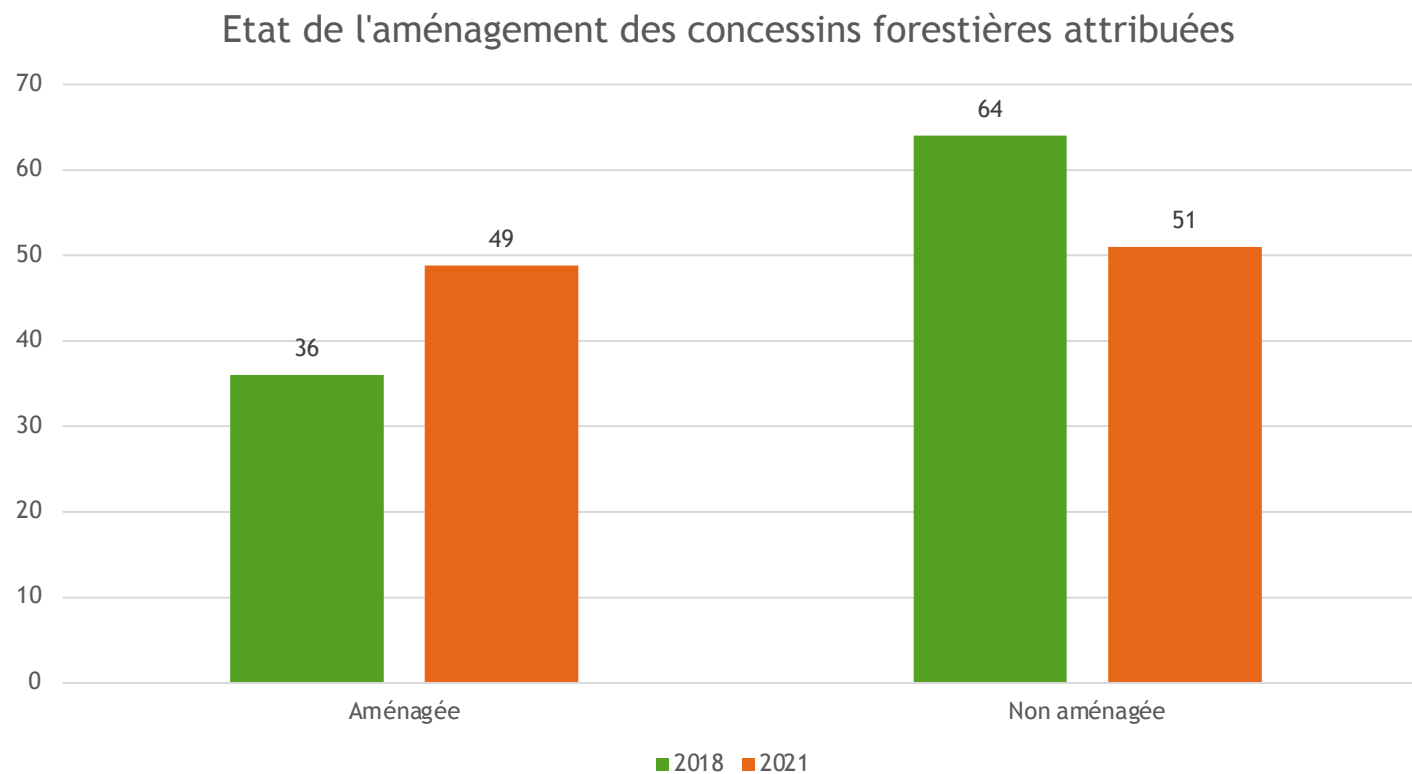
Quelques exemples d'impacts (sociétés suite)

► Amélioration à l'accès aux données



❖ Amélioration des relations avec la société civile

Quelques exemples d'impacts (sociétés suite)



Quelques exemples d'impacts (suite)

Au niveau du Société civile

- ▶ Meilleure implication de la société civile
- ▶ Augmentation de la crédibilité de la société civile dans le secteur forestier
- ▶ Accès à l'information forestière,
- ▶ Renforcement des capacités des acteurs de la SC à l'OI, qui a donné naissance aux OIE

Défis et perspectives

- ▶ Meilleur suivi des recommandations
- ▶ Publication à temps des rapports
- ▶ Pérennisation des financements
- ▶ Organisation des missions conjointes à l'initiative de l'AF
- ▶ Certification ISO 9001
- ▶ Mission au moins 2 fois l'année par concession, notamment celles à un haut risque d'illégalité

Conclusion

L'insertion dans le code forestier de l'OI, qui est passée d'un simple projet à un organe permanent et d'appui à la gouvernance forestière, est la reconnaissance majeure de son impact.



MERCI